

## **Loi sur les télécommunications**

### **Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger**

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne suivante:

#### **Procédure de révocation de numéro**

- IDTS AG, Argentinierstrasse 38, A-1040 Wien

*La décision peut être demandée à l'adresse suivante:*

Office fédéral de la communication

Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

téléphone +41 (0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28